

INITIATIVES

LA NEWSLETTER DE L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE DÉDIÉE AUX COORDINATIONS HOSPITALIÈRES PRENANT EN CHARGE LE DON D'ORGANES ET DE TISSUS

Agence de la
Biomédecine
Agence relevant du ministère de la santé

SUR LE TERRAIN

COORDINATION DE VALENCIENNES



LE POINT DE VUE DE LA COORDINATION DE VALENCIENNES

Lire la suite >

LA PAROLE À...

ÉVELYNE FAURY,
RESPONSABLE DU PÔLE FORMATION

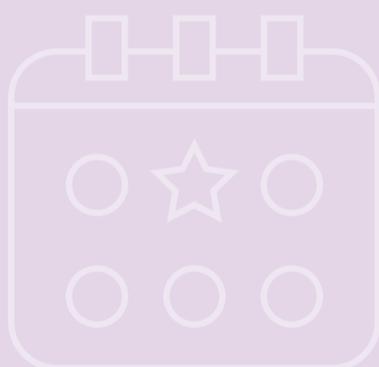


INTERVIEW D'ÉVELYNE FAURY RESPONSABLE DU PÔLE FORMATION À L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE

Lire la suite >

ACTUALITÉS

PRÉSENTATION DE LA CAMPAGNE
DU 12 OCTOBRE



NOUVELLE CAMPAGNE NATIONALE D'INFORMATIONS SUR LE DON DE REIN DE SON VIVANT

Lire la suite >

VOTRE AVIS EST IMPORTANT !

Afin que cette newsletter réponde au mieux à vos attentes,
merci de prendre quelques instants pour répondre à ces quelques questions.
[Cliquez ici.](#)

Toutes les brochures de l'Agence de la biomédecine sont disponibles
au téléchargement et à la commande via [ce lien.](#)



Pour toutes remarques :
isabelle.theophile@biomedecine.fr

INITIATIVES

LA NEWSLETTER DE L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE DÉDIÉE AUX COORDINATIONS HOSPITALIÈRES PRENANT EN CHARGE LE DON D'ORGANES ET DE TISSUS

Agence de la
Biomédecine
Agence relevant du ministère de la santé

SUR LE TERRAIN

LA PAROLE À...

ACTUALITÉS

SUR LE TERRAIN

LE POINT DE VUE DE LA COORDINATION DE VALENCIENNES



1) Pourriez-vous nous présenter votre coordination ?

Nous sommes une équipe de cinq infirmières. Nous couvrons ainsi 3,8 équivalents temps pleins à l'hôpital de Valenciennes et 0,5 à Denain. Un médecin référent, qui est réanimateur, vient compléter notre coordination.

2) Vous réalisez des prélèvements multi-organes et tissus depuis 1996. En 2018, vous avez développé votre activité, qu'avez-vous mis en place ?

Cette année a été importante pour l'activité de prélèvement à l'hôpital de Valenciennes !

En ce qui concerne les organes, nous avons mis en place en janvier 2018 des prélèvements dans le cadre du protocole de Maastricht III, grâce auquel nous pouvons prélever des reins et des foies après arrêt circulatoire suite à l'interruption des thérapeutiques.

Pour les tissus, nous bénéficions depuis janvier 2018 d'un protocole de coopération pour les prélèvements de cornées et d'épiderme, désormais les infirmières de la coordination peuvent effectuer ces deux types de gestes. Ce protocole a été validé par l'ARS pour toute notre équipe et a permis de pallier les difficultés de disponibilité des préleveurs, de réduire les délais et de ne pas trop retarder les sorties de corps. Tout cela a contribué à augmenter les prélèvements.

La coordination de Valenciennes en chiffres

≈ 1650 décès / an

≈ 25/30 procédures de prélèvements d'organes (dont MIII)

Nombre de
prélèvements
de tissus en

2018



cornées

44



valves

11



épiderme

17

2019



cornées

59



valves

13



épiderme

23

3) Vous êtes répartis sur deux sites, pourriez-vous nous expliquer comment cela fonctionne ?

Depuis le 20 juin 2019, nous avons mis en place un réseau opérationnel de proximité entre le centre hospitalier de Valenciennes et celui de Denain, situé à une quinzaine de kilomètres.

Malgré l'habilitation que nous avons à Valenciennes pour prélever, le protocole de coopération n'est pas valable à l'hôpital de Denain. Seuls les médecins y sont autorisés à faire des prélèvements de cornées et d'épiderme. Cependant, il pourra tout à fait être envisagé de faire une demande auprès de l'ARS pour ce site.

Une demande est en cours, nous devrions être habilités au cours du premier semestre 2020.

À Denain



14 cornées prélevées
et 1 donneur d'épiderme
depuis le 1^{er} juillet 2019
(400 décès par an environ)

4) Quel est le taux d'opposition moyen dans votre hôpital ?

Nous nous situons dans la moyenne nationale, avec toutefois un peu plus d'oppositions sur les tissus.

Pour comprendre ce qui peut conduire à ces refus, nous avons mis en place une analyse de tous les entretiens « tissus » qui se sont déroulés à Valenciennes, Cambrai, Maubeuge et Douai. Les résultats devraient être disponibles dans un an, ce qui nous permettra, on l'espère, d'améliorer nos pratiques.

5) Faites-vous des débriefings après les prélèvements ? Comment cela se passe-t-il ?

Auparavant, nous faisons pour chaque prélèvement multi-organes des débriefings qui impliquaient l'ensemble des acteurs, de la détection du donneur jusqu'au prélèvement : soignants du service de réanimation, radiologues, anesthésistes, réanimateurs, infirmières de bloc, personnel d'accompagnement en chambre mortuaire.

Aujourd'hui, le temps manque et les débriefings se font avec le médecin qui a fait l'entretien d'abord des proches et la coordination. Il porte exclusivement sur ce moment et non plus sur l'ensemble de la procédure. Dans certaines situations exceptionnelles, si cela est nécessaire, nous pouvons être amenés à réunir plus de monde.

Ces réunions sont des moments importants, elles aident à reclarifier les étapes de la prise en charge et le rôle de chacun, même si normalement les choses sont assez établies : le médecin annonce le décès et nous abordons le don.

6) Certaines coordinations ont un(e) psychologue pour les accompagner, est-ce votre cas ?

Nous n'avons pas de psychologue dédié dans notre service, mais nous sollicitons régulièrement la personne qui travaille aux soins palliatifs lorsque cela est nécessaire. Elle nous a par ailleurs beaucoup aidés à rédiger la procédure lors de la mise en place du protocole de Maastricht III.

Lorsque le psychologue n'est pas disponible, nous pouvons contacter l'un des autres psychologues de l'établissement qui pourra accompagner les familles des donneurs ou les équipes soignantes.

« Nous avons la chance d'avoir une direction qui nous soutient et qui est particulièrement sensibilisée aux prélèvements multi-organes. »

VOTRE AVIS EST IMPORTANT !

Afin que cette newsletter réponde au mieux à vos attentes, merci de prendre quelques instants pour répondre à ces quelques questions.

[Cliquez ici.](#)

Toutes les brochures de l'Agence de la biomédecine sont disponibles au téléchargement et à la commande via [ce lien.](#)



Pour toutes remarques :
isabelle.theophile@biomedecine.fr

SUR LE TERRAIN

LA PAROLE À...

ACTUALITÉS

LA PAROLE À...

INTERVIEW D'ÉVELYNE FAURY RESPONSABLE DU PÔLE FORMATION À L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE

Évelyne
Faury

LA PAROLE À ÉVELYNE FAURY, RESPONSABLE DU PÔLE FORMATION À L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE

L'Agence de la biomédecine est la seule agence sanitaire dont la mission s'étend à la formation. Pour cela, elle s'appuie sur une équipe de cinq personnes au siège ainsi que sur l'ensemble des équipes en région, en contact permanent avec les coordinations de tout le territoire. Rédigeant et émettant les règles de bonnes pratiques des activités de prélèvement et la greffe d'organes et de tissus, l'Agence de la biomédecine dispose de toute la connaissance nécessaire pour former les professionnels de santé concernés. De plus, son maillage territorial lui permet de créer une continuité entre tous les acteurs de cette chaîne et les personnes travaillant au sein de l'Agence.

Cette relation de confiance est le résultat d'une collaboration étroite et s'est considérablement renforcée au cours de ces dernières années. Cela a permis non seulement d'augmenter le nombre de personnes formées chaque année mais aussi d'améliorer la qualité du contenu et des supports, afin d'être plus en phase avec les besoins.

Une augmentation de 150 % du nombre de personnes formées en 4 ans :



Dans cette même démarche d'évolution, l'année 2020 sera une étape importante pour le pôle formation, qui sera accrédité organisme DPC (Développement Professionnel Continu). Cela permettra aux professionnels de santé de valider les heures qui leur sont demandées dans le cadre de la formation continue.



L'Agence de la biomédecine met à disposition des coordinations et des professionnels de santé impliqués dans la chaîne du prélèvement à la greffe de nombreuses formations. Dispensées en grande partie par les équipes en région, elles sont toutes accessibles sur le catalogue en ligne via le site internet de l'agence.

Actuellement trois types de formations sont proposés :

1 La formation des nouveaux arrivants

Elle concerne tous les professionnels qui rejoignent une coordination. Il s'agit d'une formation en deux temps, le premier est un e-learning et le deuxième consiste en une réunion présentielle d'une journée.

Elles réunissent en moyenne 6 à 7 personnes sur un même territoire et sont organisées par un médecin et un cadre infirmier animateur de réseau (CIAR) de l'Agence de la biomédecine. Cela permet, pour chaque nouvel arrivant, de connaître les aspects réglementaires, les missions des coordinations, leurs interlocuteurs, les interactions qui auront lieu avec l'Agence de la biomédecine.

2 La formation des coordinations hospitalières de prélèvement (FCHP)

Elle est à destination de tous les médecins ou infirmiers ayant réalisé trois prélèvements multi-organes aboutis. Elle dure cinq jours et permet à une cinquantaine de personnes d'être formées. Deux sessions ont lieu dans l'année aux mois de mai-juin et en octobre, où sont traités l'abord des proches, les prélèvements de tissus, le maintien de l'homéostasie du donneur, le diagnostic de mort encéphalique, la gestion des risques et la qualité, la communication.

Il s'agit d'un moment de partage très apprécié par les coordinations.

3 De nombreuses formations spécialisées

Elles peuvent concerner toutes les personnes impliquées dans la chaîne du prélèvement à la greffe d'organes et de tissus, et ont toutes des formats différents. L'intégralité du catalogue est disponible sur le site de l'Agence de la biomédecine ([cliquez ici](#)).

À titre d'exemples, les thématiques peuvent être :



L'abord des proches : elle se déroule sous la forme de mises en situation des apprenants. Il s'agit de reproduire les conditions dans lesquelles ont lieu les entretiens. Pour y participer les coordinations doivent venir en binôme (infirmier et médecin). C'est une formation très demandée. Il y a eu plus de dix sessions organisées en 2019 sur tout le territoire.



Le protocole de Maastricht III : se déroulant au sein des centres de simulation dans toute la France, cette formation de deux jours aborde les aspects techniques et relationnels liés à ce protocole.



Les tissus : la formation réunit coordinations et techniciens de banque et s'étend sur trois jours.

+ De nouveaux formats en cours de réflexion

L'Agence de la biomédecine souhaiterait créer un rendez-vous similaire à la FCHP dédié aux professionnels ayant déjà exercé pendant 5 ou 10 ans au sein d'une coordination. Cela permettrait une mise à jour sur différents aspects concernant leur pratique.

VOTRE AVIS EST IMPORTANT !

Afin que cette newsletter réponde au mieux à vos attentes, merci de prendre quelques instants pour répondre à ces quelques questions.
[Cliquez ici.](#)

Toutes les brochures de l'Agence de la biomédecine sont disponibles au téléchargement et à la commande via [ce lien](#).



Pour toutes remarques :
isabelle.theophile@biomedecine.fr

SUR LE TERRAIN

LA PAROLE À...

ACTUALITÉS

ACTUALITÉS

NOUVELLE CAMPAGNE NATIONALE D'INFORMATIONS SUR LE DON DE REIN DE SON VIVANT



UNE HISTOIRE D'AMITIÉ POUR SENSIBILISER AU DON DE REIN DE SON VIVANT

La greffe de rein, lorsqu'elle est possible, est le meilleur traitement de l'insuffisance rénale chronique terminale, et ce d'autant plus qu'elle est effectuée à partir du don d'un proche. Elle permet de restituer toutes les fonctions rénales et améliore considérablement la qualité de vie du patient ainsi que son espérance de vie.

Le don de rein du vivant est une pratique encore peu connue que certains candidats à la greffe de rein n'osent pas aborder avec leur entourage. **En 2018, cette activité a diminué de 11% : 3 567 greffes de rein** ont été réalisées pour les malades souffrants d'insuffisance rénale chronique terminale (IRCT) dont **541 à partir d'un don du vivant**. Le rein est l'organe pour lequel le nombre de patients inscrits sur la liste d'attente est le plus important, atteignant les 14 291 personnes au 1^{er} janvier 2018.

Cette nouvelle campagne sur le don de rein du vivant, est l'occasion de faire connaître cette possibilité thérapeutique au plus grand nombre et notamment à l'entourage des patients, et ainsi d'encourager les dons grâce à une information précoce et pluridisciplinaire. Elle se déroule du 12 au 27 octobre autour de deux dispositifs majeurs :

1 Un documentaire sur le vécu de deux amis, Raynald et Jean-Marie

Comme l'année passée, deux personnes ayant fait l'expérience du don de rein du vivant ont accepté de partager leur histoire.

Ce documentaire réalisé par Vincent Pouplard sera diffusé sur le web, les réseaux sociaux et sur le site [dondorganes.fr](https://www.dondorganes.fr).



2 Un spot radio vient soutenir le message d'information sur le don de rein de son vivant ainsi que la possibilité de donner à un.e ami.e proche. Il sera diffusé sur les chaînes de radio nationales, incluant les DROM.

AUPRÈS DES PROFESSIONNELLS DE SANTÉ

Différentes actions ont été menées au cours de l'année 2019 pour les sensibiliser à nouveau au don de rein du vivant et à l'importance d'informer leurs patients et leurs proches :

- Des brochures pédagogiques à destination des patients et de l'entourage ont été diffusées dans les centres de dialyse et auprès des associations de patients. Elles sont disponibles à la commande et téléchargeables sur le site <https://www.dondorganes.fr>.



- Un e-mailing à destination de l'ensemble des néphrologues rappelant les avantages du don du vivant, l'importance de l'information, les recommandations de la HAS et le point de vue d'un psychologue sur « le couple donneur-receveur ».

- Une newsletter d'information à l'attention du personnel soignant diffusée dans les centres de dialyse, en plus des brochures et affiches pour les patients.



- Un spot d'information diffusé dans les salles d'attente sur près de 500 écrans installés dans des maisons de santé et laboratoires d'analyses biologiques.



- Une présence dans des congrès :
 - AFIDTN du 5 au 7 octobre 2019 : insertion mallettes d'une brochure sur le don du vivant.
 - SFNDT du 30 septembre au 4 octobre : insertion mallettes de brochures et d'une affiche sur le don du vivant.

VOTRE AVIS EST IMPORTANT !

Afin que cette newsletter réponde au mieux à vos attentes, merci de prendre quelques instants pour répondre à ces quelques questions.

[Cliquez ici.](#)

Toutes les brochures de l'Agence de la biomédecine sont disponibles au téléchargement et à la commande via [ce lien](#).



Pour toutes remarques : isabelle.theophile@biomedecine.fr